

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

SEANCE du 18 mars 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
12 mars 2024

Date d'affichage
12 mars 2024

<u>Objet de la Délibération</u>
Approbation de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2023

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance

Délibération n° 2024-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-18, L.2121-21, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur BRUN Michaël ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2023.

VOTE : adoptée à 13 voix pour et 1 abstention

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Michaël Brun



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 090-219000718-20240318-2024_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

SEANCE du 18 mars 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
12 mars 2024

Date d'affichage
12 mars 2024

<u>Objet de la Délibération</u> <i>Adhésion à la démarche de participation citoyenne</i>
--

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance

Délibération n° 2024-02

L'adjudant-chef de la Gendarmerie de Montreux-Château est venu présenter aux membres du Conseil municipal le dispositif «Participation citoyenne».

Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Ce protocole est signé par le préfet territorialement compétent, le maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au procureur de la République.

Pour rappel, le dispositif de participation citoyenne vise à :

- développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ;
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 
ID : 090-219000718-20240318-2024_02-DE

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.

La participation citoyenne est un engagement à titre bénévole qui ne donne lieu à aucune contrepartie financière et ne confère pas de prérogatives de puissance publique.

Une réunion publique aura lieu en mairie le 17 avril 2024 à 19h30, une communication sera effectuée via Illiwap, flyers et panneau d'affichage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adhère au dispositif de participation citoyenne
- Charge Monsieur Le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Michaël Brun

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Montreux-Château, Territoire de BELFONT. The seal features a central emblem with a castle and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU' and 'Territoire de BELFONT'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 
ID : 090-219000718-20240318-2024_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~  
**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

| <u>Objet de la Délibération</u>                             |
|-------------------------------------------------------------|
| <i>Création et nomination d'une rue et d'un lotissement</i> |

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

***Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance***

**Délibération n° 2024-03**

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi « 3DS ), étendant aux communes de moins de 2000 habitants l'obligation de nommer leurs rues et de numéroter les bâtiments,

Vu le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

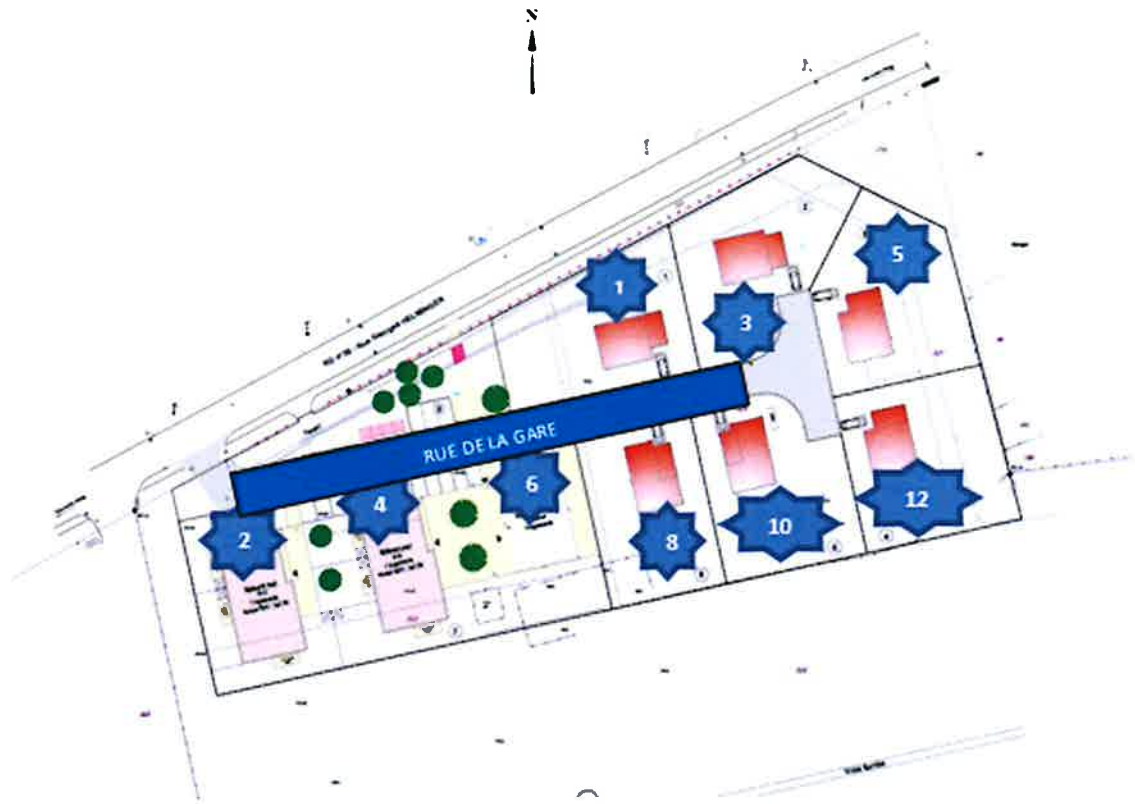
Suite à la création de 6 lots constructibles par NEOLIA, une voie supplémentaire est actuellement en construction sur notre commune. Il convient donc de lui attribuer un nom.

Monsieur le Maire propose de renommer cette rue : « rue de la gare » du fait de la proximité avec la gare de Montreux-Château.

Concernant la numérotation, monsieur le maire propose que les constructions côté gauche de la voie portent des numéros impairs ( 1 ; 3 ; 5 ) et celles côté droit des numéros pairs ( 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 10 ; 12 ).

|                                        |
|----------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 21/03/2024     |
| Reçu en préfecture le 21/03/2024       |
| Publié le                              |
| ID : 090-219000718-20240318-2024_03-DE |





Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **De valider** cette proposition,
- **D'autoriser** le Maire à signer document relatif à la présente délibération.

**VOTE : adoptée à 13 voix pour et 1 contre**

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun

Une signature manuscrite en bleu est apposée à gauche du sceau officiel du Maire de Montreux-Château. Le sceau est circulaire, avec le texte 'MAIRE DE MONTRÉUX-CHÂTEAU' en haut et 'Territoire de BELFORT' en bas. Au centre, il y a un blason.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

Berser  
LeVraut

ID : 090-219000718-20240318-2024\_03-DE

**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

| <u>Objet de la Délibération</u>                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion d'entretien des points d'apport volontaire</i> |

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diefenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

***Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance***

**Délibération n° 2024-04**

Un écopoint (PAV : point d'apport volontaire) est un lieu aménagé, réservé par la commune en général sur un espace public, où l'on trouve un ou plusieurs conteneurs, accessibles en libre-service et destinés à recueillir régulièrement certains déchets (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, verre, biodéchets) apportés par des utilisateurs en vue de leur dépôt provisoire avant la collecte.

C'est un service rendu aux ménages, qui ne peut être efficace que par une localisation de proximité (par rapport aux habitations).


GBCA a décidé d'attribuer une subvention aux communes qui assurent, par convention, l'entretien quotidien des écopoints.

Cette subvention, distribuée suivant le nombre de points d'apport volontaire, est calculée de la façon suivante : 100 €/an par écopoint. Le nombre d'écopoints est revu chaque année au 1<sup>er</sup> janvier (de l'année N), et servira de base de calcul pour la subvention de l'année en cours (N).

Le montant de la subvention par écopoint pourra être revu par délibération du Conseil Communautaire de GBCA.

Le montant de la subvention allouée à la commune pour l'année 2024 est de :  
(Nombre de PAV au 1<sup>er</sup> janvier 2024) x 100 € = 300 €.

Soit un montant total de 300 euros à verser à la commune.

|                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 21/03/2024                                                              |
| Reçu en préfecture le 21/03/2024                                                                |
| Publié le  |
| ID : 090-219000718-20240318-2024_04-DE                                                          |

Pour bénéficier de cette subvention, la commune doit signer cette convention et la transmettre à la Direction Prévention & Valorisation des Déchets accompagnée d'un descriptif des moyens mis en œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention entre la commune et le GBCA.

**VOTE : adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "LE MAIRE DE MONTREUX-CHATEAU" and "Territoire de BELFORT" around a central emblem.

|                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 21/03/2024                                                              |
| Reçu en préfecture le 21/03/2024                                                                |
| Publié le  |
| ID : 090-219000718-20240318-2024_04-DE                                                          |

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

| <u>Objet de la Délibération</u>                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Adhésion groupement de commande pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement</i> |

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

***Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance***

**Délibération n° 2024-05**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau groupement de commandes est mis en place par le Département du Territoire de Belfort pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement à l'occasion du renouvellement du marché qui est arrivé à son terme.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite que la commune adhère à ce nouveau groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention entre la commune et le département

**VOTE : adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun





**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

| <u>Objet de la Délibération</u>                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Transfert de compétence<br/>« création, aménagement,<br/>entretien et gestion des réseaux<br/>urbains de chaleur et de grand<br/>froid » au Grand Belfort</i> |

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

**Présents** : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

**Absents excusés** : M. Obstetar Pascal

**Absents** :

**Procuration** : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

**Public** : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

**Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance**

**Délibération n° 2024-06**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1321-1 à 5, L. 2224-38, L. 5211- 4-1, L. 5211-17, L. 5211-17-2 et L. 5216-5 ;

**Vu** le Code de l'énergie, et notamment ses articles L. 712-1 et suivants ;

**Vu** le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Territoire de Belfort n°90-2016-12-14-001 du 14 décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Territoire de Belfort n°90-2018-12-21-001 du 21 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Belfort n° 2023-144 du 14 décembre 2023 portant définition de l'intérêt communautaire ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Belfort n° 2024-12 du 8 février 2024 se prononçant favorablement sur le principe de la prise de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid » ;

**Considérant** que, par définition, la compétence de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid relève des communes ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales, la compétence de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid est actuellement portée par les communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Belfort ;

**Considérant** la faculté dont disposent les communes de transférer cette compétence à la Communauté d'agglomération du Grand Belfort ;

**Considérant** la démarche d'élaboration d'un plan climat énergie du territoire lancée par la Communauté d'agglomération et les objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique et de transition énergétique qu'elle induit ;

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et de hausse des coûts de l'énergie, Grand Belfort Communauté d'agglomération a lancé une étude concernant le développement des réseaux de chaleur à l'échelle de l'agglomération et les possibilités de valoriser, entre autres, la chaleur fatale de l'unité de valorisation énergétique (UVE) gérée par le Sertrid sur la commune de Bourogne.

L'analyse de la situation juridique est détaillée dans la note de présentation jointe en annexe. Il en ressort que le contexte justifie une démarche au niveau intercommunal portée par la Communauté d'agglomération du Grand Belfort. Pour cela, il vous est proposé de procéder au transfert de la compétence « *création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid* », détenue actuellement par chacune des 52 communes de l'agglomération, au bénéfice de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. La compétence comprend :

- ⇒ La création et l'exploitation des réseaux urbains de chaleur et de froid ;
- ⇒ La maîtrise d'ouvrage d'installations de production et de distribution de chaleur et/ou de froid desdits réseaux ;
- ⇒ La passation, de tous actes et contrats relatifs à cette compétence ;
- ⇒ La réalisation d'un schéma directeur ainsi que de toute étude relative à cette compétence.

Le transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid » des communes à Grand Belfort Communauté d'agglomération entraîne le transfert et la mise à disposition de Grand Belfort Communauté d'agglomération de l'ensemble des biens, équipements, ressources et personnels affectés à l'exercice de la compétence.

Le recensement a mis en avant que le seul réseau public de chaleur existant se situe sur la commune de Belfort sur le périmètre du quartier des Glacis du Château. Propriété de la commune, il est géré via un contrat de concession avec la société Dalkia depuis 2021, dont l'exécution est suivie et contrôlée via un marché public avec la société Naldéo. Les charges sont compensées par la perception de la redevance pour frais de gestion versée par le délégataire à la commune.

Pour les autres communes, aucun bien, équipement, ou ressource humaine n'a été recensé.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sera saisie, suite au transfert de compétence pour établir le rapport des charges transférées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **D'autoriser** le transfert de la compétence « *création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid* » à Grand Belfort Communauté d'agglomération sachant que celle-ci sera exercée sur le territoire des communes qui auront accepté le transfert de cette compétence,
- **de prendre acte** que la commission locale d'évaluation des charges transférées sera saisie.

**VOTE : adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an qu'è dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun



**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

| <u>Objet de la Délibération</u>               |
|-----------------------------------------------|
| <i>Demande de subvention<br/>aire de jeux</i> |

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

***Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance***

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 090-219000718-20240318-2024\_07-DE



**Délibération n° 2024-07**

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une aire de jeux pour les enfants rue des Grands Champs à proximité des écoles.

Il s'agit de la fourniture et pose d'une structure comprenant : toboggan, mini toboggan, structure fleur sur ressort, structure modulaire avec plusieurs agrées (filet à grimper, passerelle tunnel en filet, table et assises...) balançoire métal, avec mise en place de copeaux et panneau d'information.

Le coût de cette opération s'élève à 21 545.00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'effectuer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 60 %, reste à charge 40 % à la commune.

# PLAN DE FINANCEMENT MONTREUX-CHÂTEAU

## Subventions

| Plan de financement aire de jeux Montreux | Dépenses HT        |                | plan de financement |                    |
|-------------------------------------------|--------------------|----------------|---------------------|--------------------|
| Aire de jeux                              | 21 545.00 €        | ETAT - DSIL    | 60 %                | 12 927.00 €        |
| <b>TOTAL HT</b>                           | <b>21 545.00 €</b> | <b>Commune</b> | 40 %                | <b>8 618.00 €</b>  |
|                                           |                    |                | 100.00%             | <b>21 545.00 €</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

**VOTE : adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

Besnier  
Levrault

ID : 090-219000718-20240318-2024\_07-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

|                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objet de la Délibération</b><br><i>Demande de subvention<br/>Pour la sécurisation des<br/>abords des écoles</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

**Présents** : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

**Absents excusés** : M. Obstetar Pascal

**Absents** :

**Procuration** : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

**Public** : Mme Frotter (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

**Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance**

**Délibération n° 2024-08**

Dans le cadre de la sécurisation des écoles maternelle et primaire, monsieur le maire propose l'installation d'une clôture en acier avec portails et portillons. Le coût de cette opération s'élève à 25 693.28 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'effectuer une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) à hauteur de 80 %, reste à charge 20 % pour la commune.

**PLAN DE FINANCEMENT**

**Subventions**

| Plan de financement sécurisation abords des écoles | Dépenses HT        |                | Plan de financement |                    |
|----------------------------------------------------|--------------------|----------------|---------------------|--------------------|
| Sécurisation abords des écoles                     | 25 693.28 €        | FIPD           | 80 %                | 20 554.62€         |
| <b>TOTAL HT</b>                                    | <b>25 693.28 €</b> | <b>Commune</b> | 20 %                | <b>5 138.66 €</b>  |
|                                                    |                    |                | 100.00%             | <b>25 693.28 €</b> |

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 090-219000718-20240318-2024\_08-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

**VOTE : adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun



|                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 21/03/2024                                                              |
| Reçu en préfecture le 21/03/2024                                                                |
| Publié le  |
| ID : 090-219000718-20240318-2024_08-DE                                                          |

**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

| <u>Objet de la Délibération</u>                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Demande de subvention pour installation d'un système d'alarme PPMS dans les écoles</i> |

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

***Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance***

**Délibération n° 2024-09**


Dans le cadre du risque attentat, les établissements scolaires doivent mettre en place un PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté.

A ce jour, ce plan prévoit qu'en cas d'intrusion dans l'école, une alarme est déclenchée par la Directrice au moyen d'une sirène mobile.

Afin d'avoir un dispositif opérationnel, il est proposé de mettre en place une alarme utilisant la technologie de communication radio dans les écoles maternelle et primaire.

Le coût de cette opération s'élève à 6 350.00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'effectuer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) à hauteur de 80 %, reste à charge 20 % pour la commune.

|                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 21/03/2024                                                              |
| Reçu en préfecture le 21/03/2024                                                                |
| Publié le  |
| ID : 090-219000718-20240318-2024_09-DE                                                          |

# PLAN DE FINANCEMENT

## Subventions

| Plan de financement installation d'un système alarme PPMS | Dépenses HT       |                | Plan de financement |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|----------------|---------------------|-------------------|
| Alarme PPMS dans les écoles                               | 6 350.00 €        | FIPD           | 80 %                | 5 080.00 €        |
| <b>TOTAL HT</b>                                           | <b>6 350.00 €</b> | <b>Commune</b> | 20 %                | <b>1 270.00 €</b> |
|                                                           |                   |                | 100.00%             | <b>6 350.00 €</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :


- autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun



|                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 21/03/2024                                                              |
| Reçu en préfecture le 21/03/2024                                                                |
| Publié le  |
| ID : 090-219000718-20240318-2024_09-DE                                                          |



**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

|                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Objet de la Délibération</u></b><br><i>Demande de subvention</i><br><i>Vidéo-protection et circulation</i><br><i>routière</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

**Présents :** Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

**Absents excusés :** M. Obstetar Pascal

**Absents :**

**Procuration :** M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

**Public :** Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

**Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance**

**Délibération n° 2024-10**

Notre commune est fortement engagée dans la promotion de la sécurité publique et la lutte contre la délinquance.

Dans cette optique, nous avons identifié deux projets majeurs :

- 1. Implantation de Radars Pédagogiques :** Afin de sensibiliser les usagers de la route aux limitations de vitesse et de contribuer à la réduction des accidents, nous prévoyons d'installer des radars pédagogiques dans les zones à risque de notre commune. Ces dispositifs jouent un rôle crucial dans la prévention des accidents de la circulation en rappelant aux conducteurs leur vitesse et en encourageant le respect des règles de sécurité routière. Ces deux projets sont essentiels pour garantir un environnement sûr et sécurisé pour l'ensemble de nos concitoyens, et ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs du FIPD en matière de prévention de la délinquance.
- 2. Installation de Systèmes de Vidéosurveillance :** Dans le cadre de notre politique de sécurisation des espaces publics, nous envisageons de mettre en place un réseau de vidéosurveillance sur les quatre axes routiers entrants et sortants de notre commune. Ces caméras de vidéosurveillance permettront de dissuader les actes de délinquance, d'améliorer la réactivité des services de sécurité, et de renforcer le sentiment de sécurité parmi nos concitoyens.

Ces deux systèmes seront couplés ensemble et un serveur sera installé à la Mairie afin de sécuriser et centraliser les données.

Cette opération réalisée en deux phases représente un coût total de 39 850.00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'effectuer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) à hauteur de 50 %

ainsi qu'une demande auprès du département au titre des Amendes de Police à hauteur de 30 %, avec un reste à charge pour la commune de 20 %.

### PLAN DE FINANCEMENT (devis n° 1)

#### Subventions

| Plan de financement<br>vidéoprotection et sécurité<br>routière | Dépenses HT        |                   | Plan de financement |                    |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|--------------------|
| Vidéoprotection et sécurité<br>routière                        | 24 050.00 €        | FIPD              | 50 %                | 12 025.00€         |
|                                                                |                    | Amendes de police | 30 %                | 7 215.00€          |
| <b>TOTAL HT</b>                                                | <b>24 050.00 €</b> | <b>Commune</b>    | 20 %                | <b>4 810.00€</b>   |
|                                                                |                    |                   | 100.00%             | <b>24 050.00 €</b> |

### PLAN DE FINANCEMENT (devis n° 2)

#### Subventions

| Plan de financement<br>vidéoprotection et sécurité<br>routière | Dépenses HT        |                   | Plan de financement |                    |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|--------------------|
| Vidéoprotection et sécurité<br>routière                        | 15 800.00 €        | FIPD              | 50 %                | 7 900.00€          |
|                                                                |                    | Amendes de police | 30 %                | 4 740.00€          |
| <b>TOTAL HT</b>                                                | <b>15 800.00 €</b> | <b>Commune</b>    | 20 %                | <b>3 160.00€</b>   |
|                                                                |                    |                   | 100.00%             | <b>15 800.00 €</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le   
ID : 090-219000718-20240318-2024\_10-DE